

Le role de la reconquete de Toledé dans l'histoire monétaire de la Castille (1085-1174).

J. GAUTIER DALCHÉ

Université de Nice

Aucun des prédécesseurs d'Alphonse VI n'avait frappé monnaie. Ce souverain lui-même ne s'est résolu à le faire qu'après avoir conquis Tolède. On est donc amené à se demander s'il s'agit d'une pure coïncidence ou s'il y a un lien entre la création d'une *moneta regis* dans le royaume de León-Castille et le retour à la Chrétienté de l'ancienne capitale wisigothe. Je tenterai d'abord de répondre à cette question. J'évoquerai ensuite quelques problèmes relatifs à l'histoire monétaire tolédane entre 1085 et 1174, date à laquelle commencent à circuler dans la ville les maravédis d'Alphonse VIII.

Souveraineté, légitimité et frappe monétaire.

Le caractère tardif de la frappe monétaire dans les formations territoriales issues de la résistance asturienne ne laisse pas de surprendre. Dès le règne d'Alphonse II (791-842), le berceau de cette résistance était devenu, selon l'expression de Pierre

Vilar, «un solide Etat montagnard», avec un centre: Oviedo. Au X^e. Siècle, doté d'une capitale qui lui avait donné son nom, d'une armature administrative certes rudimentaire mais ni plus ni moins que celle des Etats chrétiens de l'Europe d'alors, le royaume de Leon avait le Duero pour limite méridionale et une puissance qui n'était pas négligeable. Le métal précieux nécessaire à la fabrication du numéraire, notamment l'argent n'y manquait pas. Les mozarabes qui émigrèrent vers le nord à partir du IX^e. siècles n'ont pas gagné leurs terres d'asile sans s'être munis de dirhems. *L'Historia Silense* cite la rançon payée par un chef musulman à Alphonse III (866-911): 100.000 sous, c'est à dire sans doute, des dirhems de Cordoue (1). Un peu plus tard, le roi asturien conduisit une expédition jusqu'à Tolède et, selon la même source: «... ibidem a Toletanis copiosa munera accepit.» (2). Après la victoire de Simancas, remportée par Ramire II en 939: «...nostri multa attulerunt spolia, aurum videlicet argentum et vestes preciosas» (3). Au X^e. et au début du XI^e. siècles la monnaie musulmane d'argent provenant des razzias, des rançons et du commerce était assez couramment utilisée dans les régions –Leon et surtout Castille– qui étaient en contact direct avec al-Andalus (4).

Des deniers carolingies y circulaient sans doute aussi, quoique en moindre quantité, apportés par les premiers pèlerins de Compostelle (5). Aucun obstacle matériel ne s'opposait donc, semble-t-il, à l'émission par les souverains du principal Etat chrétien de la Péninsule d'une monnaie qui leur fût propre.

On pourra objecter que les pièces étrangères suffisaient aux besoins d'une économie très peu développée qui s'accommodait encore, dans une partie du royaume, du troc et de substituts monétaires: *modio*, bétail. Les métaux précieux étaient très largement thésaurisés ou servaient à faire des bijoux et des pièces d'orfèvrerie. Ce serait oublier qu'au Moyen âge la monnaie n'avait pas seulement une fonction économique mais aussi un rôle politique. Elle figurait parmi les signes de la souveraineté. C'est par elle que «les citoyens d'un pays entraient en relation particulièrement directe et intime avec leur monarque» (6). Elle était pour les princes un élément de prestige. A cet égard on peut invoquer le cas de la Pologne, de la Ruthénie et de la Suède. Dès qu'elles se sont constituées en Etats chrétiens (fin X^e. – déb. XI^e. siècles), leurs souverains ont commencé à émettre leur monnaie. Or ces nouveaux royaumes étaient envahis par les monnaies arabes ou anglo-saxonnes. Le numéraire local n'avait aucune chance de dominer le marché (7). Sa frappe n'était motivée que par des raisons de prestige et par la volonté d'affirmer une souveraineté neuve.

Les rois asturo-léonais, depuis Alphonse II, restaurateur de l'*Ordo Gothorum*, se considéraient comme les héritiers de la monarchie de Tolède. Il semble donc que, dans le domaine monétaire aussi, ils auraient dû renouer avec sa tradition. Il est possi-

(1) *Historia Silense*, éd. Pérez de Urbel, Madrid, 1959, p. 161.

(2) *Ibid.*, p. 162.

(3) *Ibid.*, p. 167.

(4) Vid. J. GAUTIER DALCHÉ, «L'Histoire monétaire de l'Espagne septentrionale et centrale du XI^e. au XII^e. siècles», in *Anuario de Estudios Medievales*, 6, (1969).

(5) *Ibid.*

(6) Vid. Richard KIERNWSKI, «La monnaie instrument de prestige de l'Etat et du souverain en Europe centrale du bas Moyen Age», in *La moneta nell'economia europea, secoli XIII-XVIII*, Prato, 1981, (*Atti della «Settima semana di studio»*).

(7) *Ibid.*

ble, ainsi que je l'ai suggéré dans un travail antérieur, qu'ils en aient été détournés par la conscience des limites que les réalités politico-militaires du moment imposaient à leur revendication d'une souveraineté pleine et entière que l'émission d'une monnaie à leur nom eût concrétisée (8). Cette explication ne vaut pas pour la période que je vais aborder maintenant.

L'effondrement du Califat de Cordoue, drécédé de loin par la dissolution de l'Empire carolingien, a levé l'ostacle dont j'éai fait état. Dès le deuxième tiers du XI^e. siècle, en outre, le royaume de León-Castille a reçu un double flôt de numéraire: dinars et dirhems de *parias* acquittées par les *taifas*, deniers occidentaux apportés par les pèlerins de Santiago et les marchands d'outre Pyrénée. La souveraineté de Ferdinand I et d'Alphonse VI n'était pas contestée, ni en droit ni en fait. Les conditions matérielles de la frappe existaient. pourquoi alors, la première émission de monnaie royale n'a-t-elle eu lieu qu'après 1085? Je crois que le comportement d'Alphonse VI avant la conquête de Tolède est révélateur à cet égard.

A partir de 1077, en effet, il s'est intitulé «roi et empereur de toute l'Espagne». Il affirmait par là, face aux prétentions du Saint-Siège, don Ramon Menéndez Pidal l'a montré, son droit à régner, sans allégeance à quiconque, sur l'ensemble des territoires qui avaient fait partie du royaume wisigoth (9). On conçoit mal un «empereur» faisant fi de la régale monétaire. Pourtant, en dépit de sa nouvelle titulature, et alors qu'il en eût retiré un surcroît de prestige, Alphonse VI n's pas usé de cette prérogative du pouvoir souverain. Mais son attitude devient compréhensible si l'on admet l'hypothèse que, tout «rex et imperator totius Spanie» qu'il se proclamât, il a estimé que sa légitimité en tant que tel n'étant encore que virtuelle sa souveraineté demeurait incomplète (10).

L'occupation de la capitale politique et religieuse de l'Espagne wisigothique a levé les scrupules d'Alphonse VI. Aux yeux de tous comme aux siens, il était vraiment, désormais, l'héritier des monarques tolédans. Par sa conquête, il a acquis la légitimité qu'il avait revendiquée en 1077 sans la posséder encore. Acte symbolique plus qu'économique, la frappe d'une monnaie royale devenait possible.

La monnaie à Tolède après la conquête

Sans doute pour ne pas bouleverser les habitudes des Tolédans, Alphonse VI a fait frapper dès 1085 des dirhems par l'atelier monétaire de la ville. Imités de ceux des souverains de l'ancienne *taifa*, ils s'en distinguaient sur un point. La légende eniarabe qui y figurait était amputée du nom du Prophète: seul celui d'Allah fut conservé (11). C'est un compromis analogue auquel eut recours Alphonse VIII lors de la création du maravedi dit *alfonsi* (12). L'émission de ces dirhems ne paraît pas s'être poursuivie au-

(8) O. c. nota 4 *supra*.

(9) Ramon MENÉNDEZ PIDAL, *La España del Cid*, 5^e. ed., Madrid, 1959, t. I, p. VI.

(10) Il n'était encore, en réalité, que roi de León et de Castille.

(11) Octavio GIL FARRÉS, *Historia de la moneda española*, Madrid, 1976, p. 312.

(12) *Ibid.*, p. 322.

delà de 1086. Elle fut relayée par celle de deniers de type occidental à une date que l'on ne peut fixer avec précision (13).

La conquête de Tolède n'a eu aucune influence sur le choix définitif qu'a fait le souverain d'un système monétaire. Celui de l'Islam était familier à ses anciens comme à ses nouveaux sujets. Des motifs d'ordre idéologique et politique ont surtout, dans doute, conduit à son abandon: il est conforme à la volonté d'Alphonse VI de rapprocher ses Etats de l'Occident chrétien. On ne peut exclure néanmoins que des considérations pratiques n'aient aussi influencé le souverain ou ses conseillers. Le dirhem était beaucoup plus lourd que le denier (14). Or le métal blanc était relativement rare (15).

J'ai soutenu, dans un article paru il y a une quinzaine d'années qu'entre 1085 et 1130 environ, le royaume léono-castillan avait été partagé, au point de vue monétaire, en deux zones. Au nord du Duero, l'usage du numéraire était encore restreint. Seuls circulaient les deniers de la *moneta regis* et ceux d'outre Pyrénées. Le sou, somme de 12 deniers, était l'instrument de mesure des valeurs. Au sud du fleuve, on ne connaissait que la monnaie d'or frappée par les Almoravides, qui était à la fois moyen de paiement et d'évaluation (16). Ce point de vue me paraît aujourd'hui discutable. Il est exact que les dinars almoravides ont été utilisés plus tôt à Tolède et dans sa région qu'au nord du royaume. Mais leur prépondérance n'y a pas été aussi absolue que je le pensais avant la troisième décennie du XII^e. siècle. C'est du moins l'impression que laissent les documents mozarabes publiés par González Palencia (17). Ils constituent une source irremplaçable mais leur interprétation n'est pas toujours aisée (18). Aussi je ne dissimulerai pas le caractère provisoire des réflexions que j'en tire.

Mithqals, dinars, deniers: monnaie réelle et monnaie de compte.

La période qui s'étend de 1085 à 1112 est la plus obscure de l'histoire monétaire tolédane. Daté de 1083, le premier document mozarabe est donc antérieur à la conquête. Il donne le prix payé pour une vigne: 300 *mithqals*, soit 300 pièces d'or (18 bis). Dans les actes suivants, entre 1092 et 1111, le *mithqal* disparaît totalement: les prix sont énoncés en dinars. A partir de 1112, ils sont donnés, selon les documents, soit en *mithqals* soit en dinars. Il est évident que l'on a affaire à deux monnaies distinctes, bien qu'un principe dinar et *mithqal* soient des termes synonymes (19).

(13) Il conviendrait de rechercher les premières mentions d'une «moneta regis» dans la documentation de la fin du XI^e. siècle, afin de fixer un *terminus a quo* au moins approximatif.

(14) Le poids légal du dirhem était de 2, 72 g. Le denier pesait environ 1 g.

(15) Cf. *infra*, p.

(16) Dans l'article cité note 4 *supra*.

(17) Angel GONZÁLEZ PALENCIA, *Los mozarabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, Madrid, 1926, vol. I. Les références à cet ouvrage seront précédées du sigle DM.

(18) La traduction des documents par González Palencia, que j'ai utilisée, ne connaissant pas l'arabe, n'est pas toujours claire.

(18 bis) DM, I, p. 1.

(19) Le *mithqal* est à l'origine une unité pondérale. Le dinar pesait un *mithqal*. D'où la synonymie des deux termes.

Le dinar de nos textes ne peut être une pièce d'or que l'on aurait dénommée ainsi pour la distinguer de celles qui avaient cours avant 1085: toutes les espèces de métal jaune étaient appelées *mithqals*, quelle que fût leur origine (20). Il ne peut s'agir, non plus, du denier d'Alphonse VI (21). Contre cette hypothèse, j'invoquerai un argument fondé sur la différence des prix selon qu'ils sont exprimés en dinars ou en *mithqals*. En 1092, une vigne est vendue 60 dinars et trois autres, en 1110 sont cédées pour un total de 32 (22). Celle, vendue en 1083, dont il a été question plus haut, valait 300 *mithqals*. et une autre encore fut payée, en 1113, 147 *mithqals* (23). L'étendue de ces vignes et leur état pouvait, sans doute, être très inégaux. Mais si le dinar des documents était le denier, l'écart entre les prix exprimés en monnaie de billon et ceux qui le sont en pièces d'or serait vraiment considérable. On sait, en effet, que le *mithqal* valait 4 sous, soit 48 deniers en 1116 (24). Par conséquent: 60 et 32 dinars/ deniers feraient, respectivement, 1 *mithqal* 1/4 et 2/3 de *mithqal*. Qu'une vigne ait pu valoir 2/3 de *mithqal* en 1110, une autre 147 trois ans plus tard, cela me paraît difficile à admettre (25).

On est donc amené à penser que le dinar était une monnaie de compte et non une monnaie réelle, et que le mot, employé dans un sens collectif, a désigné une somme de deniers. Il est tentant de l'assimiler au sou. Mais on peut envisager aussi que le dinar représentait une valeur en deniers égale à celle du *mithqal*. Un acte de 1095 paraît aller dans le sens de cette interprétation. Il enregistre la vente d'une *buerta* pour 82 dinars à 10 dirhems chacun (26). Cette précision implique une équivalence entre le dinar de compte et le *mithqal* (27). Dans un premier temps donc, la monnaie de compte, à Tolède, se serait ajustée au système monétaire musulman.

Entre 1111 et 1134, l'expression «*furūd* de dinars» remplace le plus souvent «dinar» dans les documents mozarabes: elle figure dans 5 des 7 actes de cette période où les prix sont énoncés en monnaie de compte (28). *Fard*, au pluriel *furūd*, selon Dozy, aurait été employé pour «dinar» (29). Le mot, dans les textes tolédans, ne peut s'appliquer à une pièce réelle. C'est ce que confirme une charte d'Alphonse VI de 1103. Le souverain y déclare avoir reçu des habitants de Burgos qu'il avait exemptés de *maneria*: «pro carte robore L. *faredas denariorum*» (29 bis). «*Fareda*» est, de toute évidence, le «*fard*» arabe latinisé. Il est également hors de doute qu'il est icisyonyme de «solidus». Le scribe, peut-être un mozarabe, a écrit «*faredas denariorum*» au lieu de «*solidus denariorum*», qui était la formule normalement utilisée au nord du Duero (30).

(20) Cela ressort des documents mozarabes/ j'y renvoie.

(21) Je rappelle que le dinar arabe n'est autre que le *denarius* romain qui était une pièce d'or. Le dinier médiéval est une monnaie de billon.

(22) DM. 1, p. 1 et 6, p. 5.

(23) DM. 9, p. 7.

(24) Vid. *infra*, p. et note 33.

(25) En 1134, une vigne *inculte* est vendue 1 mizcal et 1 sou, soit 12 deniers (DM., 22, p. 16).

(26) DM. 4, p. 3.

(27) Le *mithqal* équivalait à 10 dirhems.

(28) DM., 7, p. 5; 13, p. 10; 14, p. 10; 17, p. 12; 22, p. 16.

(29) Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde-Paris, 2^e éd., 1927.

(29 bis) *Colección diplomática del Concejo de Burgos (884-1369)*, ed. Emiliano GONZÁLEZ DÍEZ, Burgos, 1984, 3, p. 56.

(30) Je n'ai pas rencontré «*faredas*» en dehors de ce document.

L'emploi de l'expression «*furūd* de dinars» signifie que, dès avant 1103 –sous l'influence des Castillans et des *Francos* établis à Tolède?– le sou était devenu monnaie de compte dans la ville du Tage. Il n'est pas certain, pour autant, que le dinar ait cessé de l'être, bien que le mot désignât aussi la pièce de billon (31). Le dinar de compte avait la même valeur que le *mithqal*. Cela suppose qu'il était la somme d'un nombre variable de deniers (32). Il n'en allait pas de même du sou/*fard*. Les 12 deniers dont il était l'addition valaient moins qu'un *mithqal*. Le rapport entre cette unité de compte et la pièce d'or était de 2 1/6 pour 1 en 1111, de 4 pour 1 en 1129 (33). Cette différence s'explique sans doute par une dévalorisation du denier au début du XII^e. siècle (34).

L'usage exclusif de la monnaie de compte dans la documentation –indigente, il est vrai–, laisse entendre que le denier a été la principale sinon la seule espèce qui circulait à Tolède à la fin du XI^e. et au commencement du XII^e. siècles. Cela n'a rien de surprenant. Les *parias*, les campagnes d'Alphonse VI avaient eu certainement pour résultat d'épuiser les ressources en or de la *taifa* tandis que Castillans et *francos* ont apporté de la monnaie de billon. Mais les Tolédans de langue arabe, habitués au système monétaire musulman, n'ont pas adopté d'emblée, l'unité de compte occidentale. Ils ont totalisé les deniers en dinars avec comme sous-multiple le dirhem.

L'or almoravide.

Entre 1112 et 1134, sur quinze documents mozarabes qui contiennent des renseignements de nature monétaire, 7 font référence à des *furūd* ou à des dinars 9 à des *mithqals* d'or almoravide. Il est probable, bien que cela n'ait laissé aucune trace directe, que la monnaie des envahisseurs africains a été connue à Tolède dès avant 1112. En effet, l'acte du premier septembre de cette année où il en est fait mention précise que les *mithqals* remis en paiement sont des «vieux» (35). On avait donc eu déjà l'occasion de se familiariser avec les espèces frappées par les nouveaux maîtres d'al-Andalus. Ainsi, deniers et *mithqals* almoravides ont circulé conjointement à Tolède, dès la seconde décennie du XII^e. siècle, avec une légère prépondérance des seconds dont l'hégémonie n'a pas été aussi totale que je le pensais. Il n'en reste pas moins que l'usage du *morabetino* s'est imposé beaucoup plus vite dans la région du Tage qu'au nord du Duero où il n'a été employé à des fins monétaires, de façon courante, qu'à partir de 1140 environ (35 bis). Il faut essayer de rendre compte de ce décalage.

Les espèces d'or ne manquaient pas dans la partie ancienne du royaume. En 1112, l'évêque Pelayo aurait remis à la reine Urraca 92.200 «*auri purissimi metkalia*» en

(31) On trouve dinar dans deux actes: DM. 10, p. 8 (VI-1117) et 15, p. 11 (I-1125).

(32) Tous les deniers n'avaient ni le même poids ni le même aloi.

(33) DM. 7, p. 5. et 17, p. 12.

(34) Cf. *Historia Compostelana*, ed. Flórez, I, 33, p. 73: «*Quoniam moneta tan pondere quam lege tum temporis erat attenuata et debilis*» (en 1108). Mais il convient de signaler que la première équivalence (DM. 7) est donnée par rapport au *mithqal* «*mamuni*», sans doute celui d'al-Mamun, l'avant-dernier souverain musulman de Tolède) et que ce *mithqal* était peut-être affaibli. La seconde (DM. 17) est par rapport au *mithqal* almoravide.

(35) DM. 8, p. 10.

(35 bis) Cf. J. GAUTIER DALCHÉ, o. c. note 4 *supra*.

échange de la donación d'Oviedo (36). Ce n'est pas le lieu de discuter de l'authenticité de cette donación. Mais la présence de *mithqals* dans le trésor de la cathédrale d'Oviedo n'a assurément pas été inventée. A Compostelle, Diego Gelmirez disposait aussi de sommes assez importantes en monnaie d'or almoravide (37). Des particuliers, nobles, marchands, en détenaient aussi (38). Mais on thésaurisait le métal jaune et on n'en faisait usage que dans des circonstances exceptionnelles. Le denier était mieux adapté à une économie encore peu développée. Le facteur psychologique qu'est la résistance au changement ne doit pas, non plus, être négligé. Les Asturiens, qui ignoraient l'usage de la monnaie métallique, ont adopté la pièce d'or almoravide avant les Léonais et les Castellans, accoutumés depuis longtemps à utiliser le billon et l'argent en lingot. Les Galiciens, en raisons de l'abondance du métal blanc, monnayé ou non, qui parvenait chez eux, se sont montrés plus réticents encore à modifier leur comportement dans le domaine monétaire (39).

Jusqu'en 1085, la monnaie d'or avait été pour les Tolédans des valeurs et moyen de paiement. Il est tout à fait normal qu'ils aient accueilli avec faveur le *mithqal almoravide* qui leur permettait de renouer avec leurs anciennes habitudes monétaires. On ne daurait exclure, d'autre part, qu'ils n'aient souffert d'une relative pénurie d'argent. Leur ville était éloignée du grand axe —le *camino frances*— par où le métal blanc pénétrait dans la Péninsule. Il est révélateur qu'Alphonse VII, en 1129, ayant besoin d'argent-métal, ait envoyé à Compostelle en vue de sa vente un calice d'or que lui avait donné l'archevêque de Tolède (40).

La ville du Tage était pour l'or ce que Santiago était pour l'argent: un point d'aboutissement. Une partie des *mithqals* qui y circulaient provenait des razzias que la milice de la ville, seule ou associée à celle des villes d'entre Duero et Tage, opéraient en terre d'Islam, ainsi que des rançons payées par les prisonniers qu'elle ramenait de ses expéditions (41). La guerre n'a pas empêché les relations commerciales. Le poids des modes de vie, la communauté de langue ont certainement joué en faveur du maintien des échanges entre Tolède et les territoires soumis à la domination almoravide. Leur existence est attestée. Une clause du *fuero* de 1118 interdit aux Tolédans d'exporter vers ces territoires des chevaux de selle et des armes (42). La prohibition même plaide en faveur de l'existence d'un tel commerce. Elle ne s'étend pas, par ailleurs, à d'autres produits: leur exportation était donc licite. Que les échanges aient eu un caractère assez régulier ressort de l'acte par lequel Alphonse VII, en 1138, exempte les Tolédans de *portaticum* dans tout le royaume. Le roi précise, en effet, que ce privilège ne s'applique pas à ceux d'entre eux qui se rendent en territoire musulman avec des marchandises (43).

(36) Santos GARCÍA LARRAGUETA, *Colección de documentos de la catedral de Oviedo*, Oviedo, 1962, p. 345-347, n.º 131.

(37) Cf. J. GAUTIER DALCHÉ, «A propos de l'or dans l'*Historia Compostelana*, in *L'or au Moyen âge, (monnaie-métal-objets-symbole)*, Aix-en-Provence, 1983 (*Publications du CUER MA*).

(38) Pour les premiers, c'était le produit du butin réalisé lors des expéditions en terre musulmane; pour les seconds, celui du commerce, évidemment.

(39) Cf. J. GAUTIER DALCHÉ, o. c., note 4 *supra*.

(40) *Historia Compostelana*, lib. III, c. VIII, p. 488.

(41) Sur ces expéditions, la *Chronica Adefonsi Imperatoris*, ed. Luis SÁNCHEZ BELDA, Madrid, 1950, fournit de nombreux renseignements.

(42) «Et quod nulla arma nec ullus caballum de sella exeat de Toledo ad terra maurorum» (MUÑOZ Y ROMERO, *Colección de fueros municipales y cartas-pueblas*, p. 366).

(43) *Ibid.*, p. 375. Un document plus tardif fait allusion aux *recuas* qui vont de Tolède à Cordoue (AHN. Tombo de Calatrava, f.º 111-112, du 20-II-1193).

La balance des profits de guerre et du commerce a été sans aucun doute favorable à Tolède, sinon la circulation de l'or ne s'y expliquerait pas. Au fur et à mesure que déclinait la puissance almoravide et que se multipliaient les grandes expéditions armées qui pénétraient jusqu'au cœur de l'Andalousie, l'instrument privilégié des échanges. A partir de 1132, si l'on excepte une dernière mention du dinar en 1134, la *mithqal* règne sans partage dans la documentation mozarabe (44). Cela ne signifie pas que le denier avait disparu de la circulation mais il n'était plus utilisé dans les transactions de quelque importance, les seules qui soient parvenues à notre connaissance.

Du mithqal almoravide au mithqal «affonsi»

Jusqu'en 1139, les pièces d'or remises en paiement sont dites «mithqals d'or almoravide», sans autre qualificatif et sans que soit indiqué le lieu de leur frappe. De poids et d'aloi uniformes, quels que fussent les ateliers dont elles sortaient, il n'y avait aucune raison de les distinguer selon leur provenance. Il n'en a plus été ainsi lorsque l'empire almoravide s'est effondré. Chacune des dominations plus ou moins durables issues de sa décomposition a eu ses propres centres d'émission. Les pièces qu'ils frappaient n'étaient pas exactement les mêmes. La documentation mozarabe reflète cette situation nouvelle. On y trouve encore mention de «mithqals almoravides», sans autre précision, jusqu'en 1150: ce sont des pièces émises avant le démembrement de l'Empire. Dès 1139 apparaissent les espèces suivantes:

- *mithqals* d'or royaux *marinis* (1139 à 1150); *mithqals marinis* royaux; *mithqals de frappe marocaine marini* (1160) (45).
- *mithqals* almoravides royaux de la frappe d'Almeria (1144-1147), *mithqals* almoravides d'Almeria (1149-1150) (46).
- *mithqals ayadis* (1150, 1153, 1158) (47).
- *mithqals saadis* (1160, 1171) (48).
- *mithqals* de Baeza (1152 à 1173) (49).

Seule l'origine des *mithqals marinis* fait problème. Felipe Mateu Llopis, dans son *Glosario hispano de Numismática*, écrit que les *morabitanos marinos* sont «Los dinares de la taifa almoravide de Murcia» (50). Il n'apporte aucun argument à l'appui de cette affirmation. Elle est contredite par le document de 1160 qui mentionne la vente d'une vigne pour 6 *mithqals* d'or de frappe *marocaine marini*. Ces pièces avaient donc été émises en Afrique du Nord et non dans la Péninsule. Celles qui figurent avec le qualificatif «marini» dans des actes antérieurs étaient vraisemblablement de même origine. C'est tout ce que l'on peut en dire. La signification de «marini» nous échappe (51).

(44) DM. 22, p. 16.

(45) DM. 27, p. 18; 28, p. 20; 29, p. 20; 34, p. 24; 40, p. 27; 57, p. 39; 64, p. 43.

(46) DM. 31, p. 22; 32, p. 22; 33, p. 23; 35, p. 24; 37, p. 26; 41, p. 28.

(47) DM. 40, p. 27; 44, p. 30; 59, p. 40.

(48) DM. 63, p. 42; 97, p. 69.

(49) DM. 42 à 56; 58; 60 à 63; 65 à 80; 83 à 95; 98; 99; 102.

(50) *Sub verbo*.

(51) On pense aux Banu Marin, tribu dont les chefs ont succédé aux souverains almohades. Mais on ne voit pas pourquoi ce groupe encore obscur au XII^e. siècle aurait donné son nom à une monnaie frappée par les Almoravides.

La présence à Tolède de la monnaie almoravide frappée à Almeria ne saurait étonner. Port prospère, en relation avec le Maghreb d'où arrivait l'or du Soudan, Almeria avait certainement un atelier monétaire très actif. Les *mithqals* qui y étaient frappés ont connu de ce fait une large diffusion. Mais la ville a été conquise par Alphonse VII en 1147 qui l'a conservée pendant dix ans. Sa Monnaie a cessé de fonctionner. Aussi, faute de renouvellement, els *mithqals* d'Almeria n'ont plus circulé dans Tolède après 1150.

Les *mithqals ayadis* et *saadis* sont ceux des deux souverains du royaume musulman de Murcie: Abu Mohammad Adballah b. Ayad et Muhammad b. Abdallah b. Sa'd b. Mardanish. Curieusement les premiers ne se sont répandus dans la villa du Tage qu'après la mort du prince qui leur avait donné son nom (1147). Une partie des seconds a été frappée à Baeza (53). Le cas des pièces d'or émises dans cette cité mérite examen. En effet, à partir de 1152, ce sont quasiment les seules qui ont circulé à Tolède (54).

Baeza est demeurée aux mains des Castellans, comme Almeria, entre 1147 et 1157. Elle passa alors aux Almohades. En 1159, Ibn Mardanish en prit possession et elle demeura en son pouvoir jusqu'à sa mort, en 1172. Elle fit alors retour aux Almohades (55). Or les premiers *mithqals* «baesis» apparaissent à Tolède en 1152. Il faut donc admettre, semble-t-il, que l'atelier monétaire de la ville, qui avait conservé sa population musulmane, a continué son activité pendant la domination castillane. Au milieu du XII^e siècle, le *morabetino* était devenu monnaie usuelle dans le royaume de Leon-Castille. L'invasion des Almohades risquait de mettre fin à son approvisionnement en espèces d'or de type almoravide. Il est plausible qu'Alphonse VII ait voulu en maintenir la frappe à Baeza.

Une fois maître de la cité, en 1159, Ibn Mardanish y a battu monnaie. Mais il le faisait aussi à Murcie. On peut se demander pourquoi les *mithqals* «baesis» ont eu la préférence des Tolédans. Il faut tenir compte de la situation de la ville qu'Alphonse VII avait dû abandonner. Au contact de trois dominations —celles du roi de Murcie, du roi de Castille et des Almohades— elle était un carrefour guerrier et également commercial. On sait, par l'historien arabe Ibn al-Khatib que les Tolédans la fréquentaient avant 1157. Il rapporte qu'un savant de Grenade y professait devant un auditoire de musulmans, de juifs et de chrétiens de Tolède (56). Rien n'interdit de croire que les relations aient continué une fois Baeza passée sous la souveraineté d'Ibn Mardanish.

Une hypothèse, assurément fragile, peut aussi se concevoir. Une maison fut vendue à Tolède, en 1158, pour 40 *mithqals* de Baeza. On ajoute: «qui courent à Tolède» (57). Le notaire a pu vouloir indiquer qu'ils y étaient d'un usage habituel. Mais il a pu aussi faire allusion à des pièces de frappe locale: l'atelier monétaire tolédan aurait pris le relais de celui de Baeza et émis des *mithqals* présentant les mêmes caractéristiques que ceux de la ville qui venait d'être perdue. Ce serait là un précédent à la frappe

(52) DM. 102, p. 73.

(53) Cf. note 49 *supra*.

(54) Vid. Julio GONZÁLEZ, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, Madrid, 1960, t. I, chap. 7.

(55) *Ibid.*, p. 890.

(56) DM. 60, p. 40-41.

(57) Le roi s'en est décidé à cette frappe lorsque le royaume de Murcie, à la mort d'Ibn Mardanish, est tombé aux mains des Almohades et que la Castille a cessé de recevoir les *mithqals* qui en provenaient.

par Alphonse VIII, en 1172, du *mithqal «alfonsi»* (58). Dès 1173, cette nouvelle espèce a totalement éliminé le *mithqal baesi*.

Le rôle de Tolède dans la diffusion du mithqal almoravide.

Tolède a été un des centres à partir desquels la monnaie almoravide s'est répandue dans le royaume de Leon-Castille (59). Les souverains y percevaient, au titre de taxes, redevances, droits de péage, une partie des *mithqals* qui y circulaient. Ils les redistribuaient au nord du Duero sous forme de dons, de soldes et d'achats. Il en allait de même de ses représentants dans la ville qui appartenaient à la noblesse du nord du royaume. Le *fuero* de 1118 prévoit le cas des Castillians et des Galiciens installés à Tolède qui désiraient se rendre dans leurs régions d'origine où ils avaient sans doute conservé des biens et des attaches. Ils y dépensaient, on peut le supposer, les *mithqals* dont ils s'étaient munis au départ. Il est naturellement impossible de se faire une idée même approximative de l'importance de ces transferts. On peut seulement en soupçonner l'existence. La même réserve s'impose en ce qui concerne ceux auxquels le commerce entre Tolède et le reste du royaume a donné lieu. L'exemption générale de *portaticum* concédée en 1138 aux Tolédans n'est pas significative d'échanges très actifs. En effet, elle a pu avoir pour objet de développer des relations dont l'ampleur était modeste. On ne saurait exclure que des marchands d'en deça du Duero aient fréquenté le marché tolédan. Mais dans l'état actuel de la recherche, cela reste du domaine de la conjecture.

(58) Avec d'autres villes de l'Extrémadure et de la Transierra: Avila, Ségovie, Salamanque.

(59) MUÑOZ Y ROMERO, *Colección...*, p. 364.